



Notre Newsletter est dominée cette semaine, par l'actualité municipale au lendemain du scrutin du dimanche 15 mars. Vendredi 20 mars avait lieu l'élection et l'installation du nouveau conseil de Noues de Sienna. Ont été élus :

- maire : Sylvain Leroyer
- 1^{er} adjoint : Pascal Coutrot
- 2^{ème} adjointe : Emilienne Deslandes
- 3^{ème} adjoint (référént mobile) : Julien Richard
- 4^{ème} adjointe (référénte mobile) : Justine Asselin
- 5^{ème} adjoint (référént mobile) : Benjamin Dufailly
- 6^{ème} adjointe (rattachée à Saint-Sever-Calvados) : Laurène Collibeaux
- 7^{ème} adjoint (rattaché à Mesnil Clinchamps) : Théo Lenoir.

Pourquoi nous avons mis un maire délégué à Le Mesnil Benoist et Le Mesnil Caussois ?

Notre commune nouvelle, issue du regroupement de 10 villages, s'inscrit dans une volonté de mutualiser nos moyens tout en respectant l'identité et les spécificités de chaque territoire. Dans ce cadre, nous souhaitons vous informer de l'organisation mise en place pour les villages du Mesnil-Benoist et du Mesnil-Caussois. Lors de la précédente mandature, les mairies de ces communes ont été dissoutes administrativement, sans que les communes elles-mêmes ne disparaissent. Cette situation a pu créer un manque de lisibilité et de proximité pour les habitants. Par ailleurs, l'ensemble des conseillers municipaux a été destinataire d'un courriel rappelant le cadre légal applicable, précisant notamment : « Considérant l'article L. 2113-11 du Code Général des Collectivités Territoriales qui indique que chaque commune déléguée dispose de plein droit d'un Maire délégué, il conviendra d'élire un Maire délégué pour chacune des dix communes déléguées. »

Dans ce contexte, nous avons fait le choix de nommer un maire délégué pour Le Mesnil-Benoist et Le Mesnil-Caussois, afin de rétablir un interlocuteur de proximité clairement identifié. Ces maires délégués ont pour mission d'être des référents à l'écoute des habitants et de relayer les besoins, projets et préoccupations locales auprès de la municipalité. Nous tenons également à préciser que cette organisation ne remet pas en cause notre objectif de maîtrise des dépenses publiques : elle n'entraînera pas d'augmentation des indemnités et nous continuerons à réaliser des économies dans ce domaine. Cette organisation vise à renforcer la présence de la commune sur l'ensemble de notre territoire et à garantir que chaque village continue d'être représenté et entendu.

L'objectif est simple : rétablir un visage et une voix pour chaque village. Ces maires délégués agissent comme des référents locaux. Ils sont à votre écoute pour relayer vos besoins, vos projets et vos préoccupations quotidiennes directement auprès de la municipalité.

Lundi 30 mars

Prochain Conseil municipal de Noues de Sienna à Mesnil-Clinchamps

Le prochain Conseil municipal aura lieu dès ce **lundi 30 mars, à 20h00**, dans la salle des fêtes de Mesnil-Clinchamps (11 rue des écoles). De mémoire et sauf erreur, ce sera une première depuis la création de la commune nouvelle de Noues de Sienna il y a 9 ans. Une décentralisation (hors de Saint-Sever) qui sonne comme « *un signal fort* » mis en avant par la municipalité dans sa réaffirmation d'une volonté « *de transparence, d'information et de démocratie avec la participation des habitants et des habitantes des 10 villages du territoire* ». **Venez assister à ces Conseils municipaux, ces séances sont publiques la prise de parole étant réservée aux membres du Conseil avec la possibilité de pouvoir échanger après la réunion.**

A l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du 20 mars 2026

1. Délégations de pouvoirs du Conseil municipal au maire
2. Indemnités des élus
3. Règlement intérieur du Conseil municipal
4. Motion pour le retour des trains en gare de Saint-Sever-Calvados
5. Désignations et élections dans différentes instances
 - 5.1. Nomination des délégués au SDEC
 - 5.2. Nomination des délégués au Syndicat des Eaux du Bocage
 - 5.3. Mise en place du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
 - 5.4. Nomination d'un représentant au conseil d'administration du collège Jean Vilar
 - 5.5. Nomination d'un représentant au conseil d'administration du CREAN (Carrefour Rural Européen)
 - 5.6. Désignation des représentants aux Collectivités Forestières de Normandie
 - 5.7. Désignation des représentants au Conseil des écoles
 - 5.8. Comité social territorial
 - 5.9. Désignation du représentant auprès de l'Association Les Amis de la Vache qui Lit
 - 5.10. Désignation du représentant à l'EHPAD La Roseraie
 - 5.11. Désignation des représentants auprès de l'Etablissement Public Médico-Social La Clairière
 - 5.12. Nomination de délégués pour le conseil d'administration de l'ARCAD
 - 5.13. Nomination de délégués au comité de jumelage Saint-Sever/Niederdorfelden
6. Commission d'appel d'offres : condition de dépôt des listes

Questions diverses.

L'actualité c'est aussi

Rando-course de l'APE du collège Jean Vilar

Dimanche 29 mars

L'Association des parents d'élèves du collège Jean Vilar organise, ce **dimanche 29 mars**, une marche galopade ouverte à tous :

- sur 8 km : départ à 11h00. Participation seule : 5 euros (gratuit pour les moins de 12 ans). Participation + repas (sandwich, fromage et fruit) : 10 euros pour les adultes et 5 euros pour les moins de 12 ans.
- Sur 17 km : départ à 10h00. Participation seule : 7 euros (gratuit pour les moins de 12 ans). Participation + repas (sandwich, fromage et fruit) : 12 euros pour les adultes et 5 euros pour les moins de 12 ans.

Les familles sont donc invitées à venir à la fois s'oxygéner et à se dépenser en Forêt de Saint-Sever. Rendez-vous est donné sur le parking de l'Étape en forêt, 30 minutes avant le départ effectif. Réservations et renseignements sur l'infographie + QRCode.

Ouverture de l'Étape en Forêt

Pour l'Étape en Forêt, ouverture du domaine le 27 mars prochain pour la saison 2026 ! Ouverture du restaurant du mercredi midi au dimanche soir. Chasse aux œufs de Pâques le **05 avril, à 10h00**, sur le domaine sur inscription au 02.31.09.12.11

RANDO-COURSE
Dimanche 29 MARS 2026


Organisée par l'APE du collège Jean Vilar de Noues de Sienne.

8km Départ 11h Avec repas : sandwich /fromage/fruit 10€ /adulte (5€ moins de 12ans). Sans repas 5€ (gratuit moins de 12 ans).	17km Départ 10h Avec repas : sandwich /fromage/fruit 12€/adulte (5€ moins de 12ans). Sans repas 7€ (gratuit moins de 12 ans).
---	---

Rendez-vous 30 minutes avant le départ sur le parking de l'Étape en forêt.

Restauration à la salle des fêtes de Saint Sever, **UNIQUEMENT** sur réservation. Buvette sur place.

Réservations et renseignements
06 03 12 75 26 OU 06 17 43 79 17 OU 06 34 18 30 35
<https://www.helloasso.com/associations/association-des-parents-d-eleves-du-college-jean-vilar-de-st-sever-calvados/evnements/marche-galopade>



Pour mémo

LES AMIS DE LA VACHE QUI LIT
EN PARTENARIAT AVEC LES MJC DE VIRE ET DE POTIGNY

MINI CAMP PONT D'OUILLY

Pour les 11/14 ans

ESCALADE
PADDLE GÉANT
COURSE D'ORIENTATION

**20 AU 22
AVRIL**

8 PLACES DISPONIBLES
TARIFS SELON LE QUOTIENT FAMILIAL

Informations et réservations :
animation@lesamisdelavachequil.fr - 02 31 66 97 10



ATELIER NUMÉRIQUE

MON COMPTE AMELI

Jeudi 2 avril de 14h à 16h à Noues de Sienne

Pôle socio-culturel
1 place du champ de foire - 14380 Noues de Sienne



ACCOMPAGNEMENT À L'UTILISATION DU COMPTE AMELI
Installation de l'application Mon compte ameli sur votre smartphone
Création du compte ameli (pensez à venir avec votre carte Vitale)
Présentation et navigation sur votre compte ameli

Informations et inscriptions

02 31 09 27 76

pl14@nouesdesienne.fr



Inscriptions scolaires 2026-2027

Inscriptions scolaires des enfants **nés en 2023**
ou **changeant d'école**

Du 1er au 30 avril 2026

Au service scolaire de **Noues de Sienne**

6, Rue du Haras
Saint-Sever-Calvados
14380 Noues de Sienne
02.31.69.54.05
scolaire@nouesdesienne.fr

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00
et de 14h00 à 16h30
ou sur rendez-vous

Pensez à vous munir des documents suivants :

- Livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de 2 mois
- Attestation de quotient familial récente
- Certificat de radiation (pour les enfants changeant d'école)
- RIB (si vous souhaitez opter pour le prélèvement)
- En cas de séparation : jugement précisant l'autorité parentale et la garde de l'enfant

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le Portail Famille à l'adresse suivante :
<https://portail.berger-levrault.fr/MairieNouesDeSienna/accueil>

Le calendrier complet est à retrouver sur [nouesdesienne.fr/agenda/évènements](https://nouesdesienne.fr/agenda/evènements)

Commune de Noues de Sienne 1 place de la Mairie - St Sever Calvados 14380 NOUES DE SIENNE

Si vous ne voulez plus recevoir de nos nouvelles, merci de le signaler à l'adresse suivante : communication@nouesdesienne.fr